Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/04/2021 à 08h56
Réference de l'AR : 002-200043495-20210408-DEC202104_25-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021

Délibération n°25

Date de convocation : le 31/03/21

Date d'affichage : le 19 AVR. 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 8 avril 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - C.COULON - F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - C.VUAROQUEAUX - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - P.JAUMOTTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - P.BLEUET - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - A.TOURNEUX - B.LEBEL - S.WEIL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - R.CARLIER - N.DUHANT - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
J.BALITOUT à H.RIVIERE - P.DEROCH à Y.BRUN - P.BIEDAL à C.VUAROQUEAUX - D.VALISSANT à Y.BUFFET - AM.SAUVEZ à Y.ROBIN - H.LAHYANI à JM.QUERE - E.GOULLIEUX à C.MATHIEU- C.CHATELAIN à S.ETIENNE-CHARLES - M.BEAUFRERE à A.DELEBARRE-TESSEDRE - F.KARIMET à F.FERON - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : P.VAN HAMME - S.JUILLIART - P.MOZIN - P.CERVI - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet : Affectation des résultats - Budget annexe service public d'assainissement non collectif - SPANC

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Philippe MAQUIN

Exposé :
Nous venons d'approuver le compte administratif 2020 du budget SPANC.

Il convient, avant de procéder à l'examen du Budget primitif 2021, d'affecter les résultats de la gestion 2020.

Je vous rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à 4 662,71 euros et qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

1 - A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
2 - à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
3 - à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
4 - pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Délibération

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter le résultat de clôture de fonctionnement précédemment indiqué comme suit :

- Affectation en excédent reporté de la section de fonctionnement à hauteur de 4 662,71 euros (compte 002).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2021

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 58
Nombre de votes exprimés	: 69
Votes favorables	: 69
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00